



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la rédaction d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par le CCAS en 2025.

Après le débat d'orientation budgétaire (DOB), le budget primitif constitue le deuxième acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Il doit être voté par l'assemblée délibérante, dans les dix semaines après le vote du Rapport d'Orientation Budgétaire, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou au 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il est par la suite transmis au représentant de l'Etat dans le département dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

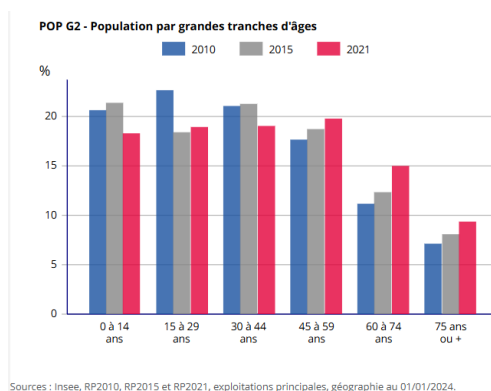
Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du Conseil d'Administration 25 février 2025 (disponible sur le site internet de la Commune).

Le budget 2025 est voté le 1er avril 2025 par le Conseil d'Administration. Il permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité avec les aînés de la commune.

I I – CONTEXTE

Le contexte budgétaire du CCAS pour l'exercice 2025 est marqué par la volonté de continuité de l'accompagnement des aînés.

Force est de constater la diminution de la population sur le territoire de la Commune, corrélée à la hausse de la tranche des séniors.



III – STRUCTURE ET EVOLUTION

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS.

La section de fonctionnement inclut principalement les frais généraux de fonctionnement.

La section d'investissement concerne des actions qui modifient durablement le patrimoine du CCAS, en faisant varier sa valeur ou sa consistance.

1/ la section de fonctionnement

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Le CCAS maîtrise globalement ses dépenses de fonctionnement, malgré la hausse du coût de l'électricité et du gaz. Ces dépenses concernent principalement le repas des aînés, qui ont fortement augmenté, les bons de secours et le versement d'aides financières à des personnes en difficulté ponctuelle.

Le budget de fonctionnement 2025 est voté en dépenses et en recettes pour un montant de **272 386.29 €**.

➤ les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 002 - report des exercices antérieurs : 42 224.71 €, en baisse car ce chapitre absorbe le résultat négatif 2024
- Chapitre 70 - refacturation du portage de repas : 79 600 €
- Chapitre 74 - subventions : La subvention versée par la commune sera de 40 000 €
- Chapitre 75 - loyers : 109 861.58 €, incluant le loyer du logement acquis en 2025, situé 59 place des tilleuls
- Chapitre 77 - dons par exemple : 200 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre ▼	Libellé ▼	BP 2025 ▼
002	Sous-total chapitre 002	42 224,71 €
70	Sous-total chapitre 70 - produits des services, du domaine	79 600,00 €
73	Sous-total chapitre 73 - Impôts et taxes	500,00 €
74	Sous-total chapitre 74 - dotations et participations	40 000,00 €
75	Sous-total chapitre 75 - autres produits de gestion courante	109 861,58 €
77	Sous-total chapitre 77 - produits exceptionnels	200,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	272 386,29 €

➤ **les dépenses de fonctionnement :**

- **Chapitre 011** : 234 986,29 €

Les charges à caractère général augmentent légèrement par rapport au BP 2023 pour financer l'étude triennale obligatoire de la Résidence autonomie des Marais.

- **Chapitre 012** : 0 €

La mise à disposition des personnels et services de la Commune auprès du CCAS sera gracieuse pour ne pas alourdir le budget.

- **Chapitre 65** : 18 300 €

Les autres charges de gestion courante, comprenant principalement les subventions aux associations locales et les aides et secours de toute nature. Le montant est revu à la baisse afin d'alimenter le chapitre 011.

- **Chapitre 67** : 1 000 €

Les dépenses exceptionnelles intègrent principalement une provision pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

- **Chapitre 042** : 18 000 €

Ce montant correspond aux dotations aux amortissements.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Sous-total chapitre 011 - charges à caractère général	234 986,29 €
012	Sous-total chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
042	Sous-total chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €
65	Sous-total chapitre 65 - autres charges de gestion courante	18 300,00 €
67	Sous-total chapitre 67 - charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Sous-total chapitre 68	100,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	272 386,29 €

2/ la section d'investissement

Le budget 2025 est voté en dépenses et en recettes pour un montant de **268 896.35 €**.

➤ Les recettes d'investissement :

Le CCAS a pour recettes d'investissement inscrites :

- Chapitre 001 - Le report des exercices antérieurs : 247 795.55 €, montant incluant la cession de 170 000 € réalisée en 2024
- Chapitre 040 - La dotation aux amortissements : 18 000 €
- Chapitre 10 – le FCTVA : 100.80 €
- Chapitre 16 - Les dépôts de garantie : 3 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitr	Libellé	BP 2025
001	Sous-total chapitre 001 - solde d'exécution	247 795,55 €
040	Sous-total chapitre 040 - opérations d'ordre de tra	18 000,00 €
10	Sous-total chapitre 10 - dotations, fonds divers et	100,80 €
16	Sous-total chapitre 16	3 000,00 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	268 896,35 €

➤ Les dépenses d'investissement :

- Chapitre 16 - remboursements de dépôts de garantie : 3 000 €
- Chapitre 21- travaux sur bâtiments ou achats de biens meubles et immeubles : 265 896.35 € dédiés essentiellement au paiement du logement 59 place des tilleuls.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
16	Sous-total chapitre 16 - emprunts et dettes assimilés	3 000,00 €		3 000,00 €
21	Sous-total chapitre 21 - immobilisations corporelles	113 207,60 €	152 688,75 €	265 896,35 €
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	116 207,60 €	152 688,75 €	268 896,35 €